

Directives générales pour la réservation et la location de raquettes et d'équipements de ski de fond

Valables à partir de la saison 2018/19 pour les groupes de 4 participants ou plus

Nous vous remercions de votre intérêt pour la réservation ou la location de nos raquettes à neige et bâtons, ainsi que de nos équipements de ski de fond (skis, bâtons et chaussures). Votre confiance nous est précieuse.

Cependant, en raison de problèmes récurrents observés au cours des derniers hivers, nous devons instaurer des règles plus strictes dans ce domaine. En effet, il arrive fréquemment que des groupes réservent un volume de matériel supérieur à leurs besoins réels, sans en retirer la totalité. Cette pratique engendre des désagréments pour les autres clients et pour notre organisation, notamment par l'indisponibilité de matériel.

Nouvelle règle applicable dès maintenant :

Un montant minimal correspondant à **75 % du coût total du matériel réservé** sera facturé, même si moins des trois quarts des participants annoncés se présentent.

Exceptions à cette règle :

1. Si le nombre correct de matériel requis est communiqué ou rectifié **au moins 3 jours avant la date prévue de location**.
2. Si les conditions météorologiques nous obligent à annuler les locations.

Exemple pratique :

- Réservation : 12 paires de raquettes pour une soirée à CHF 15.- /personne.
Montant total : CHF 180.-.
- Participants présents : 7 personnes (7 x CHF 15.- = CHF 105.-).
- Montant facturé : 75 % de CHF 180.- = CHF 135.-.

Responsabilités :

Le client est responsable en cas de vol ou de perte du matériel loué.

Bâton cassé CHF 20.-, Ski cassé CHF 150.-. Une assurance est possible.